



MEMO POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT ET TARIFS

Vous souhaitez faire financer votre formation ? Le Théâtre du Grand Rond est à votre disposition pour vous informer sur les possibilités de prise en charge. Contactez Camille Ferrié, responsable des formations professionnelles, par mail à l'adresse formation@grand-rond.org ou au 05 61 62 14 85.

Pour plus d'informations, [consultez nos conditions générales de vente \(CGV\)](#).

Les différents types de prise en charge :

L'AFDAS : Plan de développement des compétences des intermittent·e·s du spectacle

Le plan de développement des compétences des intermittent·e·s du spectacle de l'[Afdas](#) permet de financer, sous conditions, des actions d'adaptation, de développement des connaissances, ou de perfectionnement.

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre du plan de développement des compétences, vous devez justifier d'une ancienneté professionnelle de deux ans, et d'un volume d'activité (nombre de jours ou cachets) minimum sur les deux dernières années :

- Artistes interprètes, musicien·ne·s : 48
- Technicien·ne·s du spectacle vivant, metteur·euse·s en scène et réalisateur·rice·s : 88
- Technicien·ne·s du cinéma et de l'audiovisuel : 130

La demande d'aide doit être déposée au plus tard un mois avant le début de la formation.
La demande est à déposer sur votre espace personnel : [Accédez à votre espace personnel](#).

[AUDIENS](#) (Caisse de retraite, de prévoyance et d'action sociale des artistes/technicien·ne·s) peut contribuer au financement de la formation pour les intermittents inscrits comme demandeurs d'emplois cotisants de l'Alliance Professionnelle Retraite Arrco et/ou Agirc - Section Culture et Communication.
www.audiens.org - Tél : 08 11 65 50 50 ou 01 73 17 37 12.

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF) – Pôle emploi

Vous pouvez bénéficier de cette aide si vous êtes demandeur·se d'emploi et que votre démarche de formation est cohérente avec vos objectifs professionnels.

Lorsque les dispositifs de financements existants (ceux des collectivités territoriales, des organismes paritaires collecteurs agréés, ...) ne peuvent prendre en charge votre projet de formation, partiellement ou entièrement, rapprochez-vous de votre conseiller Pôle emploi pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une Aide individuelle à la formation (AIF) dans le cadre de votre PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi) qui contribuera au financement des frais pédagogiques de votre formation.

La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

[Plus d'infos ici.](#)

Plan de développement des compétences à l'initiative du-de la salarié-e ou de l'entreprise

Ce plan permet aux salarié-e-s de suivre des actions de formation à l'initiative de leur employeur-euse, par opposition aux formations qu'ils-elles peuvent suivre de leur propre initiative grâce à leur [compte personnel de formation](#), ou à leur initiative avec accord de l'employeur-euse.

Fond National pour l'Emploi Formation (FNE-Formation)

Le FNE-Formation est un dispositif dédié à la formation des salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée. Il consiste en une prise en charge par l'Etat d'une partie des coûts pédagogiques du projet de formation. L'objectif : faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations liées aux mutations économiques et favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production.

Vous pouvez solliciter l'échelon régional de votre [Dreets](#) ou l'opérateur de compétences (OPCO) auprès duquel relève votre entreprise.

Pour les entreprises du spectacle, vous trouverez plus d'infos [en suivant ce lien](#).

Auto-financement ou prise en charge par une association

Nous proposons des tarifs préférentiels pour les auto-financements et les financements par des associations sur certains modules de formation (nous contacter pour plus d'informations). Des facilités de règlement peuvent être accordées jusqu'à trois encaissements différés.

Personnes en situation de handicap

Renseignez-vous auprès de l'[AGEFIPH](#) et de [Cap emploi](#). Vous pouvez également contacter notre référente handicap : formation@grand-rond.org / 05 61 62 14 85

Les tarifs :

Type de prise en charge	AFDAS (ou autre OPCO)		Pôle Emploi ou association	Auto-financement
Coût horaire	Formation administrative	Formation artistique	15€	12,50€
	35€	25€		

Conformément à l'article 202 B de l'annexe II du CGI, le théâtre du Grand Rond n'est pas assujéti à TVA sur son activité de formation professionnelle. Les prix s'entendent en TTC.

Date de révision du document : 03/02/2022